

LOISIR CULTUREL 24/25



GUIDE DU DEMANDEUR CULTURE JEUNESSE

APPEL DE PROJETS



- * **DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DEMANDES**
28 OCTOBRE 2024
- * **DATE LIMITE DE LA RÉALISATION DU PROJET**
31 MARS 2025



APPEL DE PROJETS
2024-2025

OBJECTIF GÉNÉRAL

Soutenir la réalisation de projets favorisant directement la pratique d'activités en loisir culturel auprès des jeunes de 15 à 29 ans dans la région de la Mauricie. Soulignons que ce programme est rendu possible grâce à un soutien financier du Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre de la Politique Québécoise de la jeunesse 2030.

QU'EST-CE QUE LE LOISIR CULTUREL?

Le loisir culturel réfère à une pratique amateur active, exercée à l'extérieur des heures de classe, pour le plaisir et pour permettre de développer sa créativité dans un ou plusieurs des 5 domaines établis par le ministère de la **Culture et des Communications**. En voici des exemples :

- * **Arts de la scène** : chant, musique, théâtre, danse, art oratoire, improvisation ;
- * **Arts visuels** : peinture, sculpture, poterie, origami, photographie ;
- * **Arts littéraires** : écriture, lecture à voix haute, poésie, slam ;
- * **Arts médiatiques et numériques** : réalisation d'un film, écriture journalistique, radio, balado ;
- * **Histoire et patrimoine** : artisanat, généalogie...

Ces activités peuvent être pratiquées seul, dans le cadre d'une association, d'un club, d'un centre communautaire ou d'une programmation municipale.

Les activités de consommation artistique (ex. : visiter un musée, assister à un spectacle, aller au cinéma...) sont considérées passives et ne **sont pas admissibles**.

4 AXES D'INTERVENTIONS

Dans le cadre du plan d'action jeunesse 2021-2024, l'URLS Mauricie a identifié quatre axes prioritaires : citoyenneté, environnement, culture et entrepreneuriat. Les activités soumises doivent obligatoirement inclure au moins un de ces axes pour être prises en compte.

- **Axe citoyenneté** : Soutenir le développement de la pensée critique et l'engagement civique;
- **Axe environnement** : Soutenir l'éducation à l'environnement et promouvoir l'écocitoyenneté;
- **Axe culturel**: Favoriser l'accès à la culture dans toute sa diversité, soutenir la pratique d'activités culturelles, valoriser et promouvoir la langue française ;
- **Axe entrepreneuriat**: Soutien afin d'encourager la culture entrepreneuriale chez les jeunes ;

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Plus spécifiquement, ce programme, issu directement de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, vise à atteindre différents objectifs :

- Soutenir les initiatives des différents acteurs du loisir, afin d'augmenter, chez les jeunes, les occasions de pratiquer un loisir culturel ;
- Faciliter l'accès des jeunes aux activités culturelles et soutenir la participation des clientèles vivant des freins dans leurs activités ;
- Contribuer à la création d'environnements privilégiant une expression culturelle diversifiée et, favoriser la découverte de nouvelles activités ;
- Améliorer l'offre et la répartition d'équipements destinés à la pratique de loisir culturel en Mauricie ;
- Contribuer à la création d'environnements établissant des ponts entre les générations et favorisant des activités de mentorat et de maillage ;
- Soutenir la réalisation d'initiatives et de projets locaux ou régionaux structurants et durables ;
- Susciter les partenariats et les projets collaboratifs entre différents acteurs du milieu ;

**LE OU LES AXES D'INTERVENTIONS REJOINTS DOIVENT ÊTRE MENTIONNÉS
DANS LA DESCRIPTION DU PROJET**

RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ

ORGANISMES ADMISSIBLES



- **Volet scolaire** : Établissements d'enseignement publics et privés touchant les 15 à 29 ans (centre d'éducation professionnelle, Cégep, Université);
- **Volet municipal** : Municipalités, villes, conseils de bande et MRC;
- **Volet associatif** : Organismes à but non lucratif, associations de loisir, de culture ou de plein air.

L'organisme effectuant la demande doit être situé et exercer ses activités sur le territoire de la Mauricie et être membre de l'URLS Mauricie

LIEN POUR DEVENIR MEMBRE ←

SOUTIEN FINANCIER

- Les organismes admissibles peuvent déposer 1 seul projet par volet
- Les subventions accordées seront de **5 000\$** pour un seul projet par volet

MODALITÉS DE VERSEMENT

- Un premier versement correspondant à 75% de la subvention lors de l'annonce des projets sélectionnés. Tous les projets déposés recevront la décision relative à leur demande de financement par courriel, dans les meilleurs délais
- Un paiement final équivalent à 25% des dépenses admissibles sera versé lors de la validation de la conformité des documents de reddition de comptes au plus tard le **31 mars 2025.**

dépenses



Admissibles

VOICI VOS POSSIBILITÉS

Salaire ou honoraires d'animation, d'encadrement
ou de spécialistes

Salaire ou honoraires de coordination du projet

Maximum 10% de la demande

Achat et location de matériel ou d'équipement
permettant la pratique d'activités culturelles

Frais de promotion

EX: Affichage, publicité

Une portion des coûts d'inscription, pour favoriser la
participation des jeunes

Location d'autobus / Transpot

Maximum 25% de la demande

Les dépenses devront être présentées avec pièces justificatives (factures) dans votre reddition
de compte au plus tard le 31 mars 2025

dépenses



non-admissibles

VOICI LES QUELQUES RESTRICTIONS

Dépenses destinées à un participant

EX: Prix de participation, articles promotionnels

Frais d'achat de nourriture

Frais d'achat de vêtements

Achat de matériel de protection sanitaire

EX: Masques, visières, désinfectant

Frais de livraison et de transport

EX: Excluant les autobus

Les taxes

Notez que le montant des taxes n'est pas admissible au programme

Dépenses ayant pour objectif de consolider les opérations régulières de l'organisme

EX: Loyer, assurances, électricité, etc.

Projet recevant déjà un soutien financier d'un autre programme du secrétariat à la jeunesse

Aux mêmes fins que celles prévues dans ce projet

Dépenses encourues avant la date de dépôt du projet

Achats sans factures

EX: Site de revente comme Kijiji, Marketplace, Ebay etc.

Campagne de financement

SÉLECTION DES PROJETS

Méthode d'analyse



Les demandes d'aide financière seront examinées par un comité d'analyse constitué d'employés et de partenaires de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie. Tous les projets soumis recevront une notification par courriel concernant la décision relative à leur demande de financement, dans les meilleurs délais.

En cas d'égalité



En cas d'égalité, le comité de sélection accordera une attention particulière aux projets situés dans des territoires moins bien desservis et/ou ceux qui visent à atteindre une clientèle cible défavorisée.

Étapes à retenir

- Validation de l'admissibilité des demandes et des projets
- Analyse et sélection des projets par le comité URLS Mauricie
- Annonce des projets retenus

CRITÈRES D'ÉVALUATION	PONDÉRATION
Nature et impact sur la communauté	
<p>Le projet présenté correspond aux objectifs du programme «Culture Jeunesse»</p> <p>La proposition répond à plusieurs objectifs de l'appel de projets ET rejoint au moins un axe d'intervention ciblé par l'URLS de la Mauricie dans le cadre du plan d'action jeunesse 2021-2024 (Citoyenneté, culture, entrepreneuriat, environnement)</p>	30%
<p>Qualité de présentation du projet déposé</p> <p>Le demandeur définit clairement le projet pour lequel il demande un soutien financier.</p>	10%
<p>Inclusion et collectivité</p> <p>Le projet soumis permet une ouverture à la participation des personnes en situation de handicap.</p>	10%
Projet Structurant	
<p>Un projet avec une vision</p> <p>Le projet déposé fait rayonner l'organisme dans sa communauté. Il réponds à un besoin du milieu et offre une portée à long terme favorisant son développement dans le temps.</p>	20%
<p>Un projet collectif</p> <p>Le projet déposé prévoit l'implication de divers partenaires à plusieurs étapes du projet.</p>	10%
Plan de réalisation du projet	
<p>Échéancier réaliste</p> <p>Le porteur du projet présente un échéancier clair, bien identifié et réaliste et les activités proposées seront vraisemblablement toutes réalisées avant le 31 mars 2025.</p>	10%
<p>Budget</p> <p>Le porteur du projet présente un budget équilibré.</p>	10%

Documents à déposer

- Demande de financement (document excel) détaillant le projet
 - Document planification du budget
-
- Seuls les projets **déposés via la page web de l'URLS Mauricie** seront pris en considération par le comité d'évaluation

Appel de
projets 24/25

Culture Jeunesse

Ce programme est rendu possible grâce à un soutien financier du Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre de la Politique Québécoise de la jeunesse 2030.

Grâce à cette aide, nous pouvons encourager une jeunesse engagée, en mettant de l'avant des projets qui favorisent la citoyenneté, l'entrepreneuriat, la culture et l'environnement.

Nous croyons fermement que l'avenir passe par une jeunesse active et investie dans sa communauté, et notre organisme est fier de soutenir ces initiatives essentielles pour leur développement et leur contribution à un monde meilleur.

INFORMATIONS

Alex Tremblay
Adjoint à la direction / Conseiller en loisir culturel
alex.tremblay@urlsmauricie.com
819 691-3075 poste 6537
260 Rue Dessureault, Trois-Rivières, QC G8T 9T9



Québec